

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Le **doze avril** deux mil **dix-huit**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. Rémi CHAPDELAIN, Marie-Laurence PÉRIAUX, Jean-Yves LEFRANÇOIS, Jean-Claude GARNIER, Jean-François RABOT, Yves BODIN, Patrice LEJEANVRE, Ludovic BOISSEL, Emmanuelle BODIN, Franck FEUILLET, Rémi LETOURNEUR, Monique BOUFFORT.

Présents par procuration : MM. Karine LEUTELLIER, John NASH

Absent excusé : Néant

Absente : Mme Malika EL KALKHA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude GARNIER



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 1^{er} mars 2018, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la fourniture et pose de l'aire de jeux à l'Espace Solo Gallo. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-01/10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 13,39**
- **Foncier Bâti : 15,35**
- **Foncier Non Bâti : 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 143 772 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 15 069 € ce qui porte le total de ces taxes à 158 841 € (budget 2017 : 157 873 €).

DÉLIBÉRATION N°2018-02-02/10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 1^{er} mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de..... : **314 980,80 €**

Excédent d'investissement de clôture A = 137 542,23 €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = 378 719,55 €

Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = 74 062,91 €

Besoin de financement B - A - C = **167 114,11 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité

➤ A la couverture du besoin de financement C/1068 : **167 114,11 €** (titre de recettes à émettre)
pour le solde (page 8)

➤ à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **147 866,69 €** (= **314 980,80** – **167 114,11** page 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

DÉLIBÉRATION N°2018-02-03/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 3 budgets annexes : celui du lotissement, de la boulangerie et de l'assainissement collectif.

Marie-Laurence PÉRIAUX rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2018.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2017 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 170 000 € (budget 2017 : 193 000 €) viré à la section d'investissement.

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	159 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 138,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 002,00 €
66	Charges financières	8 557,27 €
67	Charges exceptionnelles	140,00 €
022	Dépenses imprévues	10 182,21 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	170 000,00 €
	TOTAL	626 317,42 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
70	Produits des services et du domaine	27 589,00 €
73	Impôts et taxes	186 471,92 €
74	Dotations, subventions, participations	250 795,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 480,00 €
77	Produits exceptionnels	4 600,00 €
013	Atténuation de charge	2 200,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	149 181,50 €
	TOTAL	626 317,42 €

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

Travaux - Acquisitions

Actions en cours :

Matériels services techniques.....	6 500,00 €
Construction salle polyvalente	87 614,33 €
Acquisition logiciel mairie	5 000,00 €

Sécurisation des entrées de Bourg	10 000,00 €
Aménagement cimetière.....	1 297,70 €
Acquisition matériel informatique.....	1 000,00 €
Illuminations de Noël	3 000,00 €
Mobilier + rangements (mairie).....	3 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg)	30 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	100,00 €
Jeux garderie	3 000,00 €
Accessibilité des bâtiments	30 000,00 €
Etude de faisabilité centre bourg / lotissement.....	4 000,00 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	10 000,00 €
Electrification Hangar stockage plaquettes bois.....	5 000,00 €
Accessibilité voirie.....	40 000,00 €
Voirie 2018	30 000,00 €
Acquisition terrains	15 750,00 €
Aménagement abords Espace Plurifonctionnel (paysager, clôtures, portail, aire de jeux).....	24 819,28 €
Acquisition matériel d'entretien Espace Plurifonctionnel.....	1 670,01 €
Aménagement parking.....	60 000,00 €
Aménagement boulangerie.....	40 000,00 €
Clôtures marais.....	1 000,00 €
Etude aménagement vestiaires terrain des sports.....	5 000,00 €
Affichage public.....	3 000,00 €
Avance aménagement nouveau lotissement.....	180 000,00 €

Actions nouvelles

Aménagement abords église.....	10 000 €
Désenclavement de la Cour Javel.....	5 000 €
Extincteurs bâtiments publics.....	2 000 €

TOTAL

617 750,62 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
	Total des opérations d'équipement	617 750,62 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 172,95 €
020	Dépenses imprévues	25 604,62 €
TOTAL		665 528,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 875,11 €
13	Subventions d'investissement	74 062,91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	137 542,23 €
TOTAL		665 528,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 de la commune au niveau :**
- ⇨ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**

- ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	626 317,42 €	626 317,42 €
Section d'investissement	665 528,19 €	665 528,19 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-04/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR L'ASSAINISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du service de l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	6 930,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €
66	Charges financières	6 178,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	3 452,18 €
023	Virement section investissement	20 835,25 €
TOTAL		60 064,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Excédent de fonctionnement	19 770,19 €
70	Vente de produits fabriqués (redevances)	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	28 294,00 €
TOTAL		60 064,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat reporté année N-1	6 899,06 €
16	Emprunts	6 810,19 €
040	Subvention équipement	28 294,00 €
TOTAL		42 003,25 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	20 835,25 €
TOTAL		42 003,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :
 - ⇒ du chapitre pour la section d'exploitation,
 - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-05/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA BOULANGERIE

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du budget annexe Boulangerie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	3 190,00 €
TOTAL		3 190,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
75	Autres produits de gestion courante	1 690,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	1 500,00 €
TOTAL		3 190,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
020	Dépenses imprévues	8 774,13 €
023	Immobilisations en cours	116 988,45 €
TOTAL		125 762,58 €
Chapitre	RECETTES	BP 2018
013	Etat public nationaux	1114 764,13 €
001	Résultat reporté	10 998,45 €
TOTAL		125 762,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

➤ **Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :**

- ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
- ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

DELIBERATION N°2018-02-06/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LE LOTISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 pour le lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 000,00 €
042	Opération d'ordre	147 159,74 €
TOTAL		148 159,74 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Résultat reporté	100 938,62 €
042	Opération d'ordre	47 221,12 €
TOTAL		148 159,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat investissement reporté	46 221,12 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	47 221,12 €
TOTAL		93 442,24 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 159,62 €
TOTAL		147 159,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 du lotissement au niveau :**
 - ⇒ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement.**

DELIBERATION N°2018-02-07/10 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2018

Le Maire rappelle que certains tarifs ont été arrondis en 2017 et propose de maintenir les tarifs municipaux pour 2018. **Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2017 et fixe donc les tarifs 2018 ainsi qu'il suit :**

SALLE POLYVALENTE :

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	

LOCATION TABLES ET CHAISES

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Table	2 € la table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrè

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession cinquantenaire	120 €	120 €
Concession trentenaire	70 €	70 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession 30 ans	800 €	800 €
Concession 15 ans	400 €	400 €

Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Déplacement mise en caveau	30 €	30 €
Réception enterrement	45 €	45 €

Photocopies

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Photocopie simple (1 face) + fax	0,30 €	0,30 €
Recto verso (2 faces) ou A3	0,45 €	0,45 €

Vente de bois

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Bois de mauvaise qualité	5 € / lot	5 € / lot
Bois de qualité moyenne	10 € / lot	10 € / lot
Bois de bonne qualité	30 € / lot	30 € / lot

DELIBERATION N°2018-02-08/10 : PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2018

TARIFS

Monsieur Le Maire propose que la Commission des biens communaux se réunisse afin de fixer la date d'ouverture du pâturage au marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Précise que la Commission des biens communaux se réunira très prochainement,**
- **Donne délégation à la Commission des biens communaux non bâtis afin de fixer la date d'ouverture du Marais et de procéder aux modifications éventuelles relatives au règlement 2018,**
- **Propose de maintenir les tarifs applicables en 2017.**

TARIFS 2018 :

2018	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	54,80 €	27,40 €
Bovin de moins de 2 ans*	47,00 €	23,50 €
Cheval	65,60 €	32,80 €
Poulain	25,80 €	12,90 €
Poney	36,90 €	18,50 €
Oie	1,50 €	

* Age à la mise au Marais.

DELIBERATION N°2018-02-09/10 : FOURNITURE ET POSE AIRE DE JEUX ESPACE SOLO GALLO

Marie-Laurence PÉRIAUX donne connaissance au conseil des devis présentés en vue de la fourniture et de la pose d'une aire de jeux aux abords de l'Espace Solo Gallo.

Au vu des différents devis reçus en mairie, elle propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise **SYNCHRONICITY** située à **GUIDEL (56)** pour un montant de **12 471,00 €HT** (soit 14 965,20 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte de retenir le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.**
-

DELIBERATION N°2018-02-10/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil ce qu'est la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 2 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes : 6/Aménagement de sécurité sur voirie et 7/ Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

- ⇒ Aménagement des abords de la boulangerie. Les travaux envisagés consistent en un aménagement d'un plateau devant l'établissement au niveau de la rue de la Forge et permettront d'assurer un cheminement piéton de part et d'autre de la boulangerie. Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 16 512.00 € H.T. soit 17 337.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle boulangerie pour un montant prévisionnel de 16 512.00 € H.T**
- **S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement,**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée**

QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit de la SAFER

Le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition au profit de la SAFER concernant un bien d'une surface totale de 2ha 29a 11ca au lieu-dit « La Guillourie » arrive à échéance le 6 juin prochain, et pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour une durée allant de 1 à 6 ans.

Considérant le peu d'intérêt pour la commune représenté par cette parcelle à caractère agricole, compte-tenu du peu de visibilité en termes d'urbanisation hors des limites du bourg à l'avenir, le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de confier à la SAFER la mise en vente de ce bien.

Arrêté d'interdiction de transport de fumier dans le bourg le samedi et dimanche.

Le Maire rappelle le précédent arrêté d'interdiction du transport de fumier dans le bourg datant du 16 juin 2010 et divulgué à l'époque auprès de chaque exploitant et entrepreneur de travaux agricoles exerçant sur la commune de SOUGEAL. Il propose d'élargir la période d'interdiction de transport à compter du vendredi 17h au dimanche soir et jours fériés.

Le Conseil, avec 4 voix pour et 10 abstentions, préfère reporter la discussion lors d'une autre réunion.

En l'état, l'arrêté du 16 juin 2010 mentionnant l'interdiction de transport de fumier dans le bourg les samedi, dimanche et jours fériés, reste en vigueur.

Cérémonie du 8 mai 2018

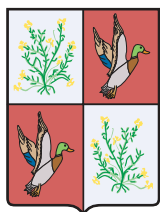
Karine LEUTELLIER est désignée pour porter la gerbe du Conseil à la cérémonie du vendredi 08 Mai au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette cérémonie.

✂✂✂✂✂✂✂✂✂

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

✂✂✂✂✂✂✂✂✂

Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2018-02- 01 à 10



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Le **doze avril** deux mil **dix-huit**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. Rémi CHAPDELAIN, Marie-Laurence PÉRIAUX, Jean-Yves LEFRANÇOIS, Jean-Claude GARNIER, Jean-François RABOT, Yves BODIN, Patrice LEJEANVRE, Ludovic BOISSEL, Emmanuelle BODIN, Franck FEUILLET, Rémi LETOURNEUR, Monique BOUFFORT.

Présents par procuration : MM. Karine LEUTELLIER, John NASH

Absent excusé : Néant

Absente : Mme Malika EL KALKHA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude GARNIER

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 1^{er} mars 2018, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la fourniture et pose de l'aire de jeux à l'Espace Solo Gallo. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-01/10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 13,39**
- **Foncier Bâti : 15,35**
- **Foncier Non Bâti : 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 143 772 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 15 069 € ce qui porte le total de ces taxes à 158 841 € (budget 2017 : 157 873 €).

DÉLIBÉRATION N°2018-02-02/10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 1^{er} mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de..... : **314 980,80 €**

Excédent d'investissement de clôture A = 137 542,23 €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = 378 719,55 €

Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = 74 062,91 €

Besoin de financement B - A - C = **167 114,11 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité

➤ A la couverture du besoin de financement C/1068 : **167 114,11 €** (titre de recettes à émettre)
pour le solde (page 8)

➤ à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **147 866,69 €** (= **314 980,80** – **167 114,11** page 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

DÉLIBÉRATION N°2018-02-03/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 3 budgets annexes : celui du lotissement, de la boulangerie et de l'assainissement collectif.

Marie-Laurence PÉRIAUX rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2018.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2017 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 170 000 € (budget 2017 : 193 000 €) viré à la section d'investissement.

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	159 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 138,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 002,00 €
66	Charges financières	8 557,27 €
67	Charges exceptionnelles	140,00 €
022	Dépenses imprévues	10 182,21 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	170 000,00 €
	TOTAL	626 317,42 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
70	Produits des services et du domaine	27 589,00 €
73	Impôts et taxes	186 471,92 €
74	Dotations, subventions, participations	250 795,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 480,00 €
77	Produits exceptionnels	4 600,00 €
013	Atténuation de charge	2 200,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	149 181,50 €
	TOTAL	626 317,42 €

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

Travaux - Acquisitions

Actions en cours :

Matériels services techniques.....	6 500,00 €
Construction salle polyvalente	87 614,33 €
Acquisition logiciel mairie	5 000,00 €

Sécurisation des entrées de Bourg	10 000,00 €
Aménagement cimetière.....	1 297,70 €
Acquisition matériel informatique.....	1 000,00 €
Illuminations de Noël	3 000,00 €
Mobilier + rangements (mairie).....	3 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg)	30 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	100,00 €
Jeux garderie	3 000,00 €
Accessibilité des bâtiments	30 000,00 €
Etude de faisabilité centre bourg / lotissement.....	4 000,00 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	10 000,00 €
Electrification Hangar stockage plaquettes bois.....	5 000,00 €
Accessibilité voirie.....	40 000,00 €
Voirie 2018	30 000,00 €
Acquisition terrains	15 750,00 €
Aménagement abords Espace Plurifonctionnel (paysager, clôtures, portail, aire de jeux).....	24 819,28 €
Acquisition matériel d'entretien Espace Plurifonctionnel.....	1 670,01 €
Aménagement parking.....	60 000,00 €
Aménagement boulangerie.....	40 000,00 €
Clôtures marais.....	1 000,00 €
Etude aménagement vestiaires terrain des sports.....	5 000,00 €
Affichage public.....	3 000,00 €
Avance aménagement nouveau lotissement.....	180 000,00 €

Actions nouvelles

Aménagement abords église.....	10 000 €
Désenclavement de la Cour Javel.....	5 000 €
Extincteurs bâtiments publics.....	2 000 €

TOTAL

617 750,62 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
	Total des opérations d'équipement	617 750,62 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 172,95 €
020	Dépenses imprévues	25 604,62 €
TOTAL		665 528,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 875,11 €
13	Subventions d'investissement	74 062,91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	137 542,23 €
TOTAL		665 528,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 de la commune au niveau :**
- ⇨ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**

- ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	626 317,42 €	626 317,42 €
Section d'investissement	665 528,19 €	665 528,19 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-04/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR L'ASSAINISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du service de l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	6 930,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €
66	Charges financières	6 178,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	3 452,18 €
023	Virement section investissement	20 835,25 €
TOTAL		60 064,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Excédent de fonctionnement	19 770,19 €
70	Vente de produits fabriqués (redevances)	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	28 294,00 €
TOTAL		60 064,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat reporté année N-1	6 899,06 €
16	Emprunts	6 810,19 €
040	Subvention équipement	28 294,00 €
TOTAL		42 003,25 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	20 835,25 €
TOTAL		42 003,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :
 - ⇒ du chapitre pour la section d'exploitation,
 - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-05/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA BOULANGERIE

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du budget annexe Boulangerie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	3 190,00 €
TOTAL		3 190,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
75	Autres produits de gestion courante	1 690,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	1 500,00 €
TOTAL		3 190,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
020	Dépenses imprévues	8 774,13 €
023	Immobilisations en cours	116 988,45 €
TOTAL		125 762,58 €
Chapitre	RECETTES	BP 2018
013	Etat public nationaux	1114 764,13 €
001	Résultat reporté	10 998,45 €
TOTAL		125 762,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

➤ **Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :**

- ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
- ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

DELIBERATION N°2018-02-06/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LE LOTISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 pour le lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 000,00 €
042	Opération d'ordre	147 159,74 €
TOTAL		148 159,74 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Résultat reporté	100 938,62 €
042	Opération d'ordre	47 221,12 €
TOTAL		148 159,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat investissement reporté	46 221,12 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	47 221,12 €
TOTAL		93 442,24 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 159,62 €
TOTAL		147 159,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 du lotissement au niveau :**
 - ⇒ du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement.

DELIBERATION N°2018-02-07/10 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2018

Le Maire rappelle que certains tarifs ont été arrondis en 2017 et propose de maintenir les tarifs municipaux pour 2018. **Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2017 et fixe donc les tarifs 2018 ainsi qu'il suit :**

SALLE POLYVALENTE :

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	

LOCATION TABLES ET CHAISES

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Table	2 € la table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrre

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession cinquantenaire	120 €	120 €
Concession trentenaire	70 €	70 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession 30 ans	800 €	800 €
Concession 15 ans	400 €	400 €

Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Déplacement mise en caveau	30 €	30 €
Réception enterrement	45 €	45 €

Photocopies

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Photocopie simple (1 face) + fax	0,30 €	0,30 €
Recto verso (2 faces) ou A3	0,45 €	0,45 €

Vente de bois

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Bois de mauvaise qualité	5 € / lot	5 € / lot
Bois de qualité moyenne	10 € / lot	10 € / lot
Bois de bonne qualité	30 € / lot	30 € / lot

DELIBERATION N°2018-02-08/10 : PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2018

TARIFS

Monsieur Le Maire propose que la Commission des biens communaux se réunisse afin de fixer la date d'ouverture du pâturage au marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Précise que la Commission des biens communaux se réunira très prochainement,**
- **Donne délégation à la Commission des biens communaux non bâtis afin de fixer la date d'ouverture du Marais et de procéder aux modifications éventuelles relatives au règlement 2018,**
- **Propose de maintenir les tarifs applicables en 2017.**

TARIFS 2018 :

2018	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	54,80 €	27,40 €
Bovin de moins de 2 ans*	47,00 €	23,50 €
Cheval	65,60 €	32,80 €
Poulain	25,80 €	12,90 €
Poney	36,90 €	18,50 €
Oie	1,50 €	

* Age à la mise au Marais.

DELIBERATION N°2018-02-09/10 : FOURNITURE ET POSE AIRE DE JEUX ESPACE SOLO GALLO

Marie-Laurence PÉRIAUX donne connaissance au conseil des devis présentés en vue de la fourniture et de la pose d'une aire de jeux aux abords de l'Espace Solo Gallo.

Au vu des différents devis reçus en mairie, elle propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise **SYNCHRONICITY** située à **GUIDEL (56)** pour un montant de **12 471,00 €HT** (soit 14 965,20 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte de retenir le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.**
-

DELIBERATION N°2018-02-10/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil ce qu'est la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 2 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes : 6/Aménagement de sécurité sur voirie et 7/ Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

- ⇒ Aménagement des abords de la boulangerie. Les travaux envisagés consistent en un aménagement d'un plateau devant l'établissement au niveau de la rue de la Forge et permettront d'assurer un cheminement piéton de part et d'autre de la boulangerie. Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 16 512.00 € H.T. soit 17 337.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle boulangerie pour un montant prévisionnel de 16 512.00 € H.T**
- **S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement,**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée**

QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit de la SAFER

Le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition au profit de la SAFER concernant un bien d'une surface totale de 2ha 29a 11ca au lieu-dit « La Guillourie » arrive à échéance le 6 juin prochain, et pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour une durée allant de 1 à 6 ans.

Considérant le peu d'intérêt pour la commune représenté par cette parcelle à caractère agricole, compte-tenu du peu de visibilité en termes d'urbanisation hors des limites du bourg à l'avenir, le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de confier à la SAFER la mise en vente de ce bien.

Arrêté d'interdiction de transport de fumier dans le bourg le samedi et dimanche.

Le Maire rappelle le précédent arrêté d'interdiction du transport de fumier dans le bourg datant du 16 juin 2010 et divulgué à l'époque auprès de chaque exploitant et entrepreneur de travaux agricoles exerçant sur la commune de SOUGEAL. Il propose d'élargir la période d'interdiction de transport à compter du vendredi 17h au dimanche soir et jours fériés.

Le Conseil, avec 4 voix pour et 10 abstentions, préfère reporter la discussion lors d'une autre réunion.

En l'état, l'arrêté du 16 juin 2010 mentionnant l'interdiction de transport de fumier dans le bourg les samedi, dimanche et jours fériés, reste en vigueur.

Cérémonie du 8 mai 2018

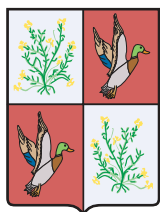
Karine LEUTELLIER est désignée pour porter la gerbe du Conseil à la cérémonie du vendredi 08 Mai au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette cérémonie.

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2018-02- 01 à 10



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Le **doze avril** deux mil **dix-huit**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. Rémi CHAPDELAIN, Marie-Laurence PÉRIAUX, Jean-Yves LEFRANÇOIS, Jean-Claude GARNIER, Jean-François RABOT, Yves BODIN, Patrice LEJEANVRE, Ludovic BOISSEL, Emmanuelle BODIN, Franck FEUILLET, Rémi LETOURNEUR, Monique BOUFFORT.

Présents par procuration : MM. Karine LEUTELLIER, John NASH

Absent excusé : Néant

Absente : Mme Malika EL KALKHA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude GARNIER

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 1^{er} mars 2018, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la fourniture et pose de l'aire de jeux à l'Espace Solo Gallo. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-01/10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 13,39**
- **Foncier Bâti : 15,35**
- **Foncier Non Bâti : 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 143 772 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 15 069 € ce qui porte le total de ces taxes à 158 841 € (budget 2017 : 157 873 €).

DÉLIBÉRATION N°2018-02-02/10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 1^{er} mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de..... : **314 980,80 €**

Excédent d'investissement de clôture A = 137 542,23 €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = 378 719,55 €

Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = 74 062,91 €

Besoin de financement B - A - C = **167 114,11 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité

➤ A la couverture du besoin de financement C/1068 : **167 114,11 €** (titre de recettes à émettre)
pour le solde (page 8)

➤ à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **147 866,69 €** (= **314 980,80** – **167 114,11** page 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

DÉLIBÉRATION N°2018-02-03/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 3 budgets annexes : celui du lotissement, de la boulangerie et de l'assainissement collectif.

Marie-Laurence PÉRIAUX rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2018.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2017 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 170 000 € (budget 2017 : 193 000 €) viré à la section d'investissement.

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	159 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 138,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 002,00 €
66	Charges financières	8 557,27 €
67	Charges exceptionnelles	140,00 €
022	Dépenses imprévues	10 182,21 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	170 000,00 €
	TOTAL	626 317,42 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
70	Produits des services et du domaine	27 589,00 €
73	Impôts et taxes	186 471,92 €
74	Dotations, subventions, participations	250 795,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 480,00 €
77	Produits exceptionnels	4 600,00 €
013	Atténuation de charge	2 200,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	149 181,50 €
	TOTAL	626 317,42 €

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

Travaux - Acquisitions

Actions en cours :

Matériels services techniques.....	6 500,00 €
Construction salle polyvalente	87 614,33 €
Acquisition logiciel mairie	5 000,00 €

Sécurisation des entrées de Bourg	10 000,00 €
Aménagement cimetière.....	1 297,70 €
Acquisition matériel informatique.....	1 000,00 €
Illuminations de Noël	3 000,00 €
Mobilier + rangements (mairie).....	3 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg)	30 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	100,00 €
Jeux garderie	3 000,00 €
Accessibilité des bâtiments	30 000,00 €
Etude de faisabilité centre bourg / lotissement.....	4 000,00 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	10 000,00 €
Electrification Hangar stockage plaquettes bois.....	5 000,00 €
Accessibilité voirie.....	40 000,00 €
Voirie 2018	30 000,00 €
Acquisition terrains	15 750,00 €
Aménagement abords Espace Plurifonctionnel (paysager, clôtures, portail, aire de jeux).....	24 819,28 €
Acquisition matériel d'entretien Espace Plurifonctionnel.....	1 670,01 €
Aménagement parking.....	60 000,00 €
Aménagement boulangerie.....	40 000,00 €
Clôtures marais.....	1 000,00 €
Etude aménagement vestiaires terrain des sports.....	5 000,00 €
Affichage public.....	3 000,00 €
Avance aménagement nouveau lotissement.....	180 000,00 €

Actions nouvelles

Aménagement abords église.....	10 000 €
Désenclavement de la Cour Javel.....	5 000 €
Extincteurs bâtiments publics.....	2 000 €

TOTAL

617 750,62 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
	Total des opérations d'équipement	617 750,62 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 172,95 €
020	Dépenses imprévues	25 604,62 €
TOTAL		665 528,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 875,11 €
13	Subventions d'investissement	74 062,91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	137 542,23 €
TOTAL		665 528,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 de la commune au niveau :**
- ⇨ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**

- ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	626 317,42 €	626 317,42 €
Section d'investissement	665 528,19 €	665 528,19 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-04/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR L'ASSAINISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du service de l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	6 930,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €
66	Charges financières	6 178,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	3 452,18 €
023	Virement section investissement	20 835,25 €
TOTAL		60 064,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Excédent de fonctionnement	19 770,19 €
70	Vente de produits fabriqués (redevances)	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	28 294,00 €
TOTAL		60 064,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat reporté année N-1	6 899,06 €
16	Emprunts	6 810,19 €
040	Subvention équipement	28 294,00 €
TOTAL		42 003,25 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	20 835,25 €
TOTAL		42 003,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :
 - ⇒ du chapitre pour la section d'exploitation,
 - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-05/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA BOULANGERIE

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du budget annexe Boulangerie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	3 190,00 €
TOTAL		3 190,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
75	Autres produits de gestion courante	1 690,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	1 500,00 €
TOTAL		3 190,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
020	Dépenses imprévues	8 774,13 €
023	Immobilisations en cours	116 988,45 €
TOTAL		125 762,58 €
Chapitre	RECETTES	BP 2018
013	Etat public nationaux	1114 764,13 €
001	Résultat reporté	10 998,45 €
TOTAL		125 762,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

➤ **Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :**

- ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
- ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

DELIBERATION N°2018-02-06/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LE LOTISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 pour le lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 000,00 €
042	Opération d'ordre	147 159,74 €
TOTAL		148 159,74 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Résultat reporté	100 938,62 €
042	Opération d'ordre	47 221,12 €
TOTAL		148 159,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat investissement reporté	46 221,12 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	47 221,12 €
TOTAL		93 442,24 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 159,62 €
TOTAL		147 159,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 du lotissement au niveau :**
 - ⇒ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement.**

DELIBERATION N°2018-02-07/10 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2018

Le Maire rappelle que certains tarifs ont été arrondis en 2017 et propose de maintenir les tarifs municipaux pour 2018. **Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2017 et fixe donc les tarifs 2018 ainsi qu'il suit :**

SALLE POLYVALENTE :

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	

LOCATION TABLES ET CHAISES

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Table	2 € la table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrè

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession cinquantenaire	120 €	120 €
Concession trentenaire	70 €	70 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession 30 ans	800 €	800 €
Concession 15 ans	400 €	400 €

Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Déplacement mise en caveau	30 €	30 €
Réception enterrement	45 €	45 €

Photocopies

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Photocopie simple (1 face) + fax	0,30 €	0,30 €
Recto verso (2 faces) ou A3	0,45 €	0,45 €

Vente de bois

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Bois de mauvaise qualité	5 € / lot	5 € / lot
Bois de qualité moyenne	10 € / lot	10 € / lot
Bois de bonne qualité	30 € / lot	30 € / lot

DELIBERATION N°2018-02-08/10 : PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2018

TARIFS

Monsieur Le Maire propose que la Commission des biens communaux se réunisse afin de fixer la date d'ouverture du pâturage au marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Précise que la Commission des biens communaux se réunira très prochainement,**
- **Donne délégation à la Commission des biens communaux non bâtis afin de fixer la date d'ouverture du Marais et de procéder aux modifications éventuelles relatives au règlement 2018,**
- **Propose de maintenir les tarifs applicables en 2017.**

TARIFS 2018 :

2018	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	54,80 €	27,40 €
Bovin de moins de 2 ans*	47,00 €	23,50 €
Cheval	65,60 €	32,80 €
Poulain	25,80 €	12,90 €
Poney	36,90 €	18,50 €
Oie	1,50 €	

* Age à la mise au Marais.

DELIBERATION N°2018-02-09/10 : FOURNITURE ET POSE AIRE DE JEUX ESPACE SOLO GALLO

Marie-Laurence PÉRIAUX donne connaissance au conseil des devis présentés en vue de la fourniture et de la pose d'une aire de jeux aux abords de l'Espace Solo Gallo.

Au vu des différents devis reçus en mairie, elle propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise **SYNCHRONICITY** située à **GUIDEL (56)** pour un montant de **12 471,00 €HT** (soit 14 965,20 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte de retenir le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.**
-

DELIBERATION N°2018-02-10/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil ce qu'est la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 2 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes : 6/Aménagement de sécurité sur voirie et 7/ Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

- ⇒ Aménagement des abords de la boulangerie. Les travaux envisagés consistent en un aménagement d'un plateau devant l'établissement au niveau de la rue de la Forge et permettront d'assurer un cheminement piéton de part et d'autre de la boulangerie. Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 16 512.00 € H.T. soit 17 337.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle boulangerie pour un montant prévisionnel de 16 512.00 € H.T**
- **S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement,**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée**

QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit de la SAFER

Le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition au profit de la SAFER concernant un bien d'une surface totale de 2ha 29a 11ca au lieu-dit « La Guillourie » arrive à échéance le 6 juin prochain, et pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour une durée allant de 1 à 6 ans.

Considérant le peu d'intérêt pour la commune représenté par cette parcelle à caractère agricole, compte-tenu du peu de visibilité en termes d'urbanisation hors des limites du bourg à l'avenir, le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de confier à la SAFER la mise en vente de ce bien.

Arrêté d'interdiction de transport de fumier dans le bourg le samedi et dimanche.

Le Maire rappelle le précédent arrêté d'interdiction du transport de fumier dans le bourg datant du 16 juin 2010 et divulgué à l'époque auprès de chaque exploitant et entrepreneur de travaux agricoles exerçant sur la commune de SOUGEAL. Il propose d'élargir la période d'interdiction de transport à compter du vendredi 17h au dimanche soir et jours fériés.

Le Conseil, avec 4 voix pour et 10 abstentions, préfère reporter la discussion lors d'une autre réunion.

En l'état, l'arrêté du 16 juin 2010 mentionnant l'interdiction de transport de fumier dans le bourg les samedi, dimanche et jours fériés, reste en vigueur.

Cérémonie du 8 mai 2018

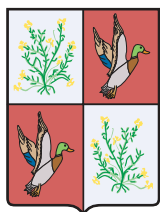
Karine LEUTELLIER est désignée pour porter la gerbe du Conseil à la cérémonie du vendredi 08 Mai au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette cérémonie.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2018-02- 01 à 10



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Le **doze avril** deux mil **dix-huit**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. Rémi CHAPDELAIN, Marie-Laurence PÉRIAUX, Jean-Yves LEFRANÇOIS, Jean-Claude GARNIER, Jean-François RABOT, Yves BODIN, Patrice LEJEANVRE, Ludovic BOISSEL, Emmanuelle BODIN, Franck FEUILLET, Rémi LETOURNEUR, Monique BOUFFORT.

Présents par procuration : MM. Karine LEUTELLIER, John NASH

Absent excusé : Néant

Absente : Mme Malika EL KALKHA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude GARNIER

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 1^{er} mars 2018, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à savoir la fourniture et pose de l'aire de jeux à l'Espace Solo Gallo. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-01/10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 13,39**
- **Foncier Bâti : 15,35**
- **Foncier Non Bâti : 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 143 772 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 15 069 € ce qui porte le total de ces taxes à 158 841 € (budget 2017 : 157 873 €).

DÉLIBÉRATION N°2018-02-02/10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 1^{er} mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de..... : **314 980,80 €**

Excédent d'investissement de clôture A = 137 542,23 €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = 378 719,55 €

Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = 74 062,91 €

Besoin de financement B - A - C = **167 114,11 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité

➤ A la couverture du besoin de financement C/1068 : **167 114,11 €** (titre de recettes à émettre)
pour le solde (page 8)

➤ à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **147 866,69 €** (= **314 980,80** – **167 114,11** page 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

DÉLIBÉRATION N°2018-02-03/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 3 budgets annexes : celui du lotissement, de la boulangerie et de l'assainissement collectif.

Marie-Laurence PÉRIAUX rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2018.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2017 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 170 000 € (budget 2017 : 193 000 €) viré à la section d'investissement.

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	159 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 138,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 002,00 €
66	Charges financières	8 557,27 €
67	Charges exceptionnelles	140,00 €
022	Dépenses imprévues	10 182,21 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	170 000,00 €
	TOTAL	626 317,42 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
70	Produits des services et du domaine	27 589,00 €
73	Impôts et taxes	186 471,92 €
74	Dotations, subventions, participations	250 795,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 480,00 €
77	Produits exceptionnels	4 600,00 €
013	Atténuation de charge	2 200,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	149 181,50 €
	TOTAL	626 317,42 €

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

Travaux - Acquisitions

Actions en cours :

Matériels services techniques.....	6 500,00 €
Construction salle polyvalente	87 614,33 €
Acquisition logiciel mairie	5 000,00 €

Sécurisation des entrées de Bourg	10 000,00 €
Aménagement cimetière.....	1 297,70 €
Acquisition matériel informatique.....	1 000,00 €
Illuminations de Noël	3 000,00 €
Mobilier + rangements (mairie).....	3 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg)	30 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	100,00 €
Jeux garderie	3 000,00 €
Accessibilité des bâtiments	30 000,00 €
Etude de faisabilité centre bourg / lotissement.....	4 000,00 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	10 000,00 €
Electrification Hangar stockage plaquettes bois.....	5 000,00 €
Accessibilité voirie.....	40 000,00 €
Voirie 2018	30 000,00 €
Acquisition terrains	15 750,00 €
Aménagement abords Espace Plurifonctionnel (paysager, clôtures, portail, aire de jeux).....	24 819,28 €
Acquisition matériel d'entretien Espace Plurifonctionnel.....	1 670,01 €
Aménagement parking.....	60 000,00 €
Aménagement boulangerie.....	40 000,00 €
Clôtures marais.....	1 000,00 €
Etude aménagement vestiaires terrain des sports.....	5 000,00 €
Affichage public.....	3 000,00 €
Avance aménagement nouveau lotissement.....	180 000,00 €

Actions nouvelles

Aménagement abords église.....	10 000 €
Désenclavement de la Cour Javel.....	5 000 €
Extincteurs bâtiments publics.....	2 000 €

TOTAL

617 750,62 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
	Total des opérations d'équipement	617 750,62 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 172,95 €
020	Dépenses imprévues	25 604,62 €
TOTAL		665 528,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018 (RAR 2017 + nouveaux crédits 2018)
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 875,11 €
13	Subventions d'investissement	74 062,91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 250,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	137 542,23 €
TOTAL		665 528,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 de la commune au niveau :**
- ⇨ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**

- ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	626 317,42 €	626 317,42 €
Section d'investissement	665 528,19 €	665 528,19 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2018 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-04/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR L'ASSAINISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du service de l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	6 930,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €
66	Charges financières	6 178,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	3 452,18 €
023	Virement section investissement	20 835,25 €
TOTAL		60 064,19 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Excédent de fonctionnement	19 770,19 €
70	Vente de produits fabriqués (redevances)	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	28 294,00 €
TOTAL		60 064,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat reporté année N-1	6 899,06 €
16	Emprunts	6 810,19 €
040	Subvention équipement	28 294,00 €
TOTAL		42 003,25 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	20 835,25 €
TOTAL		42 003,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :
 - ⇒ du chapitre pour la section d'exploitation,
 - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.

DÉLIBÉRATION N°2018-02-05/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA BOULANGERIE

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 du budget annexe Boulangerie :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	3 190,00 €
TOTAL		3 190,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
75	Autres produits de gestion courante	1 690,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	1 500,00 €
TOTAL		3 190,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
020	Dépenses imprévues	8 774,13 €
023	Immobilisations en cours	116 988,45 €
TOTAL		125 762,58 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
013	Etat public nationaux	1114 764,13 €
001	Résultat reporté	10 998,45 €
TOTAL		125 762,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

➤ **Vote le budget primitif 2018 du service de l'assainissement au niveau :**

- ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
- ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

DELIBERATION N°2018-02-06/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LE LOTISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2018 pour le lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 000,00 €
042	Opération d'ordre	147 159,74 €
TOTAL		148 159,74 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
002	Résultat reporté	100 938,62 €
042	Opération d'ordre	47 221,12 €
TOTAL		148 159,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2018
001	Résultat investissement reporté	46 221,12 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	47 221,12 €
TOTAL		93 442,24 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 159,62 €
TOTAL		147 159,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2018 du lotissement au niveau :**
 - ⇒ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement.**

DELIBERATION N°2018-02-07/10 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2018

Le Maire rappelle que certains tarifs ont été arrondis en 2017 et propose de maintenir les tarifs municipaux pour 2018. **Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2017 et fixe donc les tarifs 2018 ainsi qu'il suit :**

SALLE POLYVALENTE :

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	

LOCATION TABLES ET CHAISES

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Table	2 € la table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrè

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession cinquantenaire	120 €	120 €
Concession trentenaire	70 €	70 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concession 30 ans	800 €	800 €
Concession 15 ans	400 €	400 €

Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Déplacement mise en caveau	30 €	30 €
Réception enterrement	45 €	45 €

Photocopies

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Photocopie simple (1 face) + fax	0,30 €	0,30 €
Recto verso (2 faces) ou A3	0,45 €	0,45 €

Vente de bois

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Bois de mauvaise qualité	5 € / lot	5 € / lot
Bois de qualité moyenne	10 € / lot	10 € / lot
Bois de bonne qualité	30 € / lot	30 € / lot

DELIBERATION N°2018-02-08/10 : PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2018

TARIFS

Monsieur Le Maire propose que la Commission des biens communaux se réunisse afin de fixer la date d'ouverture du pâturage au marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Précise que la Commission des biens communaux se réunira très prochainement,**
- **Donne délégation à la Commission des biens communaux non bâtis afin de fixer la date d'ouverture du Marais et de procéder aux modifications éventuelles relatives au règlement 2018,**
- **Propose de maintenir les tarifs applicables en 2017.**

TARIFS 2018 :

2018	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	54,80 €	27,40 €
Bovin de moins de 2 ans*	47,00 €	23,50 €
Cheval	65,60 €	32,80 €
Poulain	25,80 €	12,90 €
Poney	36,90 €	18,50 €
Oie	1,50 €	

* Age à la mise au Marais.

DELIBERATION N°2018-02-09/10 : FOURNITURE ET POSE AIRE DE JEUX ESPACE SOLO GALLO

Marie-Laurence PÉRIAUX donne connaissance au conseil des devis présentés en vue de la fourniture et de la pose d'une aire de jeux aux abords de l'Espace Solo Gallo.

Au vu des différents devis reçus en mairie, elle propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise **SYNCHRONICITY** située à **GUIDEL (56)** pour un montant de **12 471,00 €HT** (soit 14 965,20 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte de retenir le devis de l'entreprise SYNCHRONICITY,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.**
-

DELIBERATION N°2018-02-10/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil ce qu'est la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 2 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes : 6/Aménagement de sécurité sur voirie et 7/ Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

- ⇒ Aménagement des abords de la boulangerie. Les travaux envisagés consistent en un aménagement d'un plateau devant l'établissement au niveau de la rue de la Forge et permettront d'assurer un cheminement piéton de part et d'autre de la boulangerie. Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 16 512.00 € H.T. soit 17 337.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle boulangerie pour un montant prévisionnel de 16 512.00 € H.T**
- **S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement,**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée**

QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit de la SAFER

Le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition au profit de la SAFER concernant un bien d'une surface totale de 2ha 29a 11ca au lieu-dit « La Guillourie » arrive à échéance le 6 juin prochain, et pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour une durée allant de 1 à 6 ans.

Considérant le peu d'intérêt pour la commune représenté par cette parcelle à caractère agricole, compte-tenu du peu de visibilité en termes d'urbanisation hors des limites du bourg à l'avenir, le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de confier à la SAFER la mise en vente de ce bien.

Arrêté d'interdiction de transport de fumier dans le bourg le samedi et dimanche.

Le Maire rappelle le précédent arrêté d'interdiction du transport de fumier dans le bourg datant du 16 juin 2010 et divulgué à l'époque auprès de chaque exploitant et entrepreneur de travaux agricoles exerçant sur la commune de SOUGEAL. Il propose d'élargir la période d'interdiction de transport à compter du vendredi 17h au dimanche soir et jours fériés.

Le Conseil, avec 4 voix pour et 10 abstentions, préfère reporter la discussion lors d'une autre réunion.

En l'état, l'arrêté du 16 juin 2010 mentionnant l'interdiction de transport de fumier dans le bourg les samedi, dimanche et jours fériés, reste en vigueur.

Cérémonie du 8 mai 2018

Karine LEUTELLIER est désignée pour porter la gerbe du Conseil à la cérémonie du vendredi 08 Mai au Monument aux Morts. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette cérémonie.

✂✂✂✂✂✂✂✂✂

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

✂✂✂✂✂✂✂✂✂

Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2018-02- 01 à 10